

Appendice 3

Le modèle utilisé pour attester la reconnaissance d'un brevet doit être le suivant; toutefois, le membre de phrase "ou jusqu'à la date d'expiration de toute prorogation de la validité du présent visa qui pourrait être indiquée au verso" qui figure au recto du modèle et la rubrique prévue au verso pour indiquer la prorogation de la validité ne doivent pas figurer lorsqu'il est exigé que le visa soit remplacé à la date de son expiration.

(Cachet officiel)

(PAYS)

**VISA ATTESTANT LA RECONNAISSANCE D'UN BREVET
EN VERTU DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE
DE 1995 SUR LES NORMES DE FORMATION DU PERSONNEL DES
NAVIRES DE PÊCHE, DE DÉLIVRANCE DES BREVETS ET DE VEILLE**

Le Gouvernement certifie que le brevet No.....délivré à par le Gouvernement ou en son nom est dûment reconnu conformément aux dispositions de la règle I/7 de la Convention susvisée, et que le titulaire légitime est autorisé à servir de la manière spécifiée ci-dessous, sous réserve de toute restriction applicable, jusqu'au ou jusqu'à la date d'expiration de toute prorogation de la validité du présent visa qui pourrait être indiquée au verso.

Le titulaire légitime du présent visa peut servir dans la ou les capacités ci-après spécifiées dans les prescriptions applicables de l'Administration concernant les effectifs de sécurité :

CAPACITÉ	RESTRICTIONS (ÉVENTUELLES)